

## DEPARTEMENT DE LA CREUSE

### **COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER**

#### **Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, déplacé dans la salle polyvalente pour raison de COVID, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

**Date de la convocation : 30/06/2022**

**Présents :** BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry (arrivée 20h55), OLLIER Michel, PEYLET Jessica, MORIN Matthias, RONDIER Jean-Michel

**Secrétaire :** MORIN Matthias

**Début du conseil :** 20h40

#### **1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 30/06/2022**

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **2. Devis cuisine scolaire**

*Ce dossier avait déjà été présenté au dernier conseil municipal où la proposition Proxifroid demandait précision. Après visite de l'entreprise et modification du projet, le devis présenté est de 8169.93€ HT pour une refonte complète de l'espace de cuisson, toutes les prestations nécessaires sont comprises dans le prix.*

*Le plan de financement sera le suivant :*

- Devis Proxifroid                      8 169.93 € HT
- Subvention France Relance      4 875.60 €
- Autofinancement                    3 294.33 € HT

*Le maire propose d'accepter ce devis.*

Vote : POUR : 9      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **3. Devis sèche-mains**

Lutte contre la surconsommation et le coût croissant du papier. Le besoin est de 4 sèche-mains. Dans un premier temps achat de 2 Unités.

Blanchard Hygiène Service :      1199,76 € TTC pour 2

JFS :                                      756,00 € TTC l'unité.

Le conseil fait le choix de l'entreprise BHS

Vote : POUR : 10      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **4. Avenant contrat PALULOS logements sociaux**

Les logements Thomas et de la mairie sont des logements sociaux et à ce titre soumis à des critères de revenus des locataires et un maximum sur les loyers. Concernant le logement T4, 16 rue de la Planchette, le maire demande un avenant pour sortir ce logement de la convention 1146 en logement social compte tenu de sa nouvelle affectation en Maisons d'Assistants Maternelles.

Le maire demande également de sortir le logement de la mairie de la convention 96 à compter du 30/06/2023 et de pas augmenter le loyer du logement T5 cette année pour se conformer aux tarifs de la convention.

Vote : POUR : 10      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

#### **5. Devis MAM**

Le maire informe le conseil municipal de sa participation à une réunion sur les conditions d'ouverture de la Maisons d'Assistants Maternelles avec les services de la CAF, PMI CD23 et la MSA. L'ouverture est programmée en septembre avec 2 assistantes maternelles et un agrément pour un total de 6 enfants. De nombreuses familles ont pris contact avec les assistances maternelles pour inscrire leurs enfants à la MAM de Saint Marc. Le maire propose d'engager une réflexion sur un tarif horaire préférentiel aux habitants de St Marc souhaitant bénéficier de ce service. Cette aide pourrait prendre la forme d'une subvention à la structure. Concernant les travaux de la MAM, il reste à finir la salle de bains, la pose de rampe intérieure et extérieure, la pose d'un revêtement de sol et quelques menus aménagements,

##### **Abatage d'arbres**

La commune a été sollicitée par de nombreux habitants (le bourg, Beauze, Farges) pour des arbres dangereux qu'il faudrait abattre ou ébrancher. Ne pouvant exécuter ces travaux en régie, M Ollier a reçu deux entreprises QUEHEN et GENIAUX qui ont présenté les devis suivants :

- QUEHEN            3240 € TTC
- GENIAUX           3050 € TTC

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise GENIAUX.

Vote : POUR : 10      ABSTENTION : 0      CONTRE : 0      Adopté

##### **Questions et informations diverses**

À la suite d'un courrier de Mme Plancoulaine demandant la prise en charge de la commune de l'entretien des parties communes devant son domicile, le maire a fait une réponse de 3 passages par an comme tous les autres communs.

Suite aux multiples démarches du maire et toujours avec bienveillance vis-à-vis de son propriétaire, la voiture stationnée pour cause de panne sur un chemin à Montrujeas depuis 6 mois devrait être enlevée avant le 10 juillet.

La gendarmerie a verbalisé un camion de transport pour le non-respect de l'arrêté d'interdiction d'utiliser un chemin pour rouler du bois acheté par la société CFBL à Congres

Le maire a confié la reliure des délibérations à l'Atelier Livre à Dorer à Aubusson.

Fin du conseil à 22 h 30